

# Timbres-taxe au type « Gerbes »

1943 - 1965

Mis en service le 23 août 1943, pendant l'occupation, dans le tarif intérieur du 5 janvier 1942 et le tarif étranger du 1<sup>er</sup> février 1942, ces nouveaux timbres-taxe, dessinés par Pierre Gandon et gravés par Henri Cortot, vont remplacer progressivement toutes les valeurs au type « Banderole » encore en usage.



23-8-1943.

1<sup>er</sup> jour d'utilisation des taxes « Gerbes ».

Tout d'abord imprimés avec la légende « CHIFFRE-TAXE » puis début 1947 avec la légende « TIMBRE TAXE », ces timbres seront ensuite émis avec faciales en Nouveaux Francs à partir de février 1960.

## Plan de la présentation.

- A/ Gerbes à légende « CHIFFRE-TAXE ».**
- 1/ Emission générale d'août 1943. p 2 à 32.
  - 2/ Emissions complémentaires de 1945-1946. p 33 à 40.
- B/ « CHIFFRE-TAXE » ou « TIMBRE TAXE ».**
- 1/ Une mise en place bien compliquée. p 41 à 54.
  - 2/ Vers une simplification des tarifs. p 55 à 64.
- C/ Gerbes à légende « TIMBRE TAXE ».**
- 1/ Valeurs en anciens francs. p 65 à 80.
  - 2/ Valeurs en Nouveaux Francs. p 81 à 96.

## A/ Gerbes à légende « CHIFFRE-TAXE ».

1/ Emission générale d'août 1943.

Emission n° 1 du 23 août 1943 :

10c sépia / 30c lilas / 50c vert  
1F. bleu-violet / 1F.50 rouge / 2F. bleu-vert  
3F. rouge-brun / 5F. lilas-rose

« Chiffres Taxes utilisés en remplacement des figurines d'affranchissement. »

### Affranchissement d'exception

A Steenvorde, ville libérée depuis le 7.11.1944, le receveur a utilisé au départ cette taxe, afin de remplacer le 1F.50 Pétain qui était démonétisé depuis le 1<sup>er</sup> novembre.



Timbre-taxe utilisé au départ comme timbre-poste.

1F.50 rouge : Lettre 1<sup>er</sup> éch dans le tarif intérieur à 1F.50 du 5 janvier 1942.

Ces huit valeurs seront montrées dans leurs principales utilisations entre 1943 et 1946.

- a/ Taxe Simple : Loi du 29 mars 1889.
- b/ Taxation au double des envois insuffisamment ou non affranchis.
- c/ Taxe douane.
- d/ Poste Restante.
- e/ Valeurs à Recouvrer et envois contre remboursement.
- f/ Procès verbal d'ouverture et de vérification.